



LES VOYAGES

La Libre



Splendeurs de Stockholm



La Libre Escapade

du 11 au 15 septembre 2025


Preference

Preference Travel Team
Rue des Francs 79 bte 4 - 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
Lic. A 1652

INTRODUCTION



Stockholm, la ville la plus raffinée et la plus élégante de Scandinavie est bâtie sur 14 îles, là où les vertes ondes douces du lac Mälär rejoignent les flots bleus et salés de la Baltique. La « Belle au fil de l'eau », enjambée par une cinquantaine de ponts est une capitale à échelle humaine qui se laisse découvrir en bateau et à pied.

Huit siècles d'histoire se juxtaposent dans la cité qui s'est réinventée à trois reprises et qui s'achemine actuellement vers une refonte futuriste du quartier Royal Seaport. Fondée au XIII^e s, la ville a pris sa forme actuelle aux XVII^e et XVIII^e s. Avec l'ère de l'industrialisation, Stockholm connaît son âge d'or de l'architecture avec une transformation bourgeoise des quartiers Norrmalm et Östermalm et l'apparition du mouvement fonctionnaliste. L'attrait pour le modernisme dans les années 1960 redessine à nouveau une partie du quartier Norrmalm pour donner place à la « City » et ses gratte-ciels.

Cette ville aux multiples visages, où l'eau et les parcs occupent les deux tiers de la superficie, se découvre en été quand la magie opère le mieux, lorsque la lumière du ciel semble ne jamais s'éteindre et que les habitants de Stockholm profitent des nombreux parcs, des terrasses des cafés et même des baignades dans le lac Mälär.

Les + de ce voyage :

- Des vols directs avec la compagnie Brussels Airlines.
- Le logement dans une chambre de catégorie DeLuxe dans un hôtel 4* près du parc de Rålambshov.
- La visite du domaine royal de Drottningholm, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Une croisière de 2h30 dans l'archipel de Stockholm à bord d'un bateau historique.
- La découverte des différents quartiers de Stockholm.
- Les longues nuits d'été.
- Le musée Vasa abritant le seul vaisseau du XVII^e s. à avoir été conservé intact.
- Le parcours Art dans le Métro.
- Un accompagnement professionnel et expérimenté de Bruxelles à Bruxelles.

Avantage : prix presto jusqu'au 15 mai (- 150 €)

PROGRAMME :

BRUXELLES → STOCKHOLM – ILE DE DJUGÅRDEN

JEUDI 11 SEPTEMBRE

Départ de Bruxelles le matin pour prendre votre vol en direction de Stockholm avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.



Arrivée à Stockholm (aéroport d'Arlanda) à midi. Accueil par l'agence locale et transfert en car vers **l'île de Djurgården** et la **Thielska Galleriet**.

Située à l'est, **l'île de Djurgården** est un ancien terrain de chasse royal, transformé en vaste parc d'agrément au XVIII^e s. Lieu de promenade préféré des habitants de Stockholm, Djurgården fut aussi élue comme lieu de villégiature par les proches de la famille royale, les ambassadeurs et les membres de classe

aisée qui s'y firent construire palais et manoirs aux XVIII^e et XIX^e s.

La Galerie Thielska est l'un des plus beaux musées de Suède, situé près de la villa d'Ernest Thiel sur les hauteurs de Blockushudden.

Déjeuner libre à la cafétéria du musée.

Visite guidée du musée.

Ernest Thiel, considéré comme un rebelle dans le monde de la banque, appréciait tout particulièrement les œuvres des peintres de l'Union des artistes (association qui se forma pour contrecarrer la « trop conservatrice » Konstakademien). La **galerie Thielska**, construite pour héberger la magnifique collection de peinture moderne, fut rachetée par l'Etat lorsque le banquier perdit une grande partie de sa fortune durant la Première Guerre Mondiale. Elle abrite des créations des plus grands artistes suédois (Eugène Jansson, Carl Larsson, Bruno Liljefors August Strindberg et Anders Zorn) ainsi que des tableaux d'artistes étrangers dont Gauguin, Toulouse-Lautrec, Constantin Meunier et Edvard Munch, ami du propriétaire des lieux.



Petit tour de ville en car pour comprendre la structure de la ville de Stockholm bâtie à partir du XIII^e s. sur un archipel de 14 îles reliées par des ponts. Sa création est née de la volonté de contrôler les voies navigables entre la mer Baltique et le lac Mälaren grâce à la construction d'une fortification et d'une barrière de pilotis sur le Norrström.

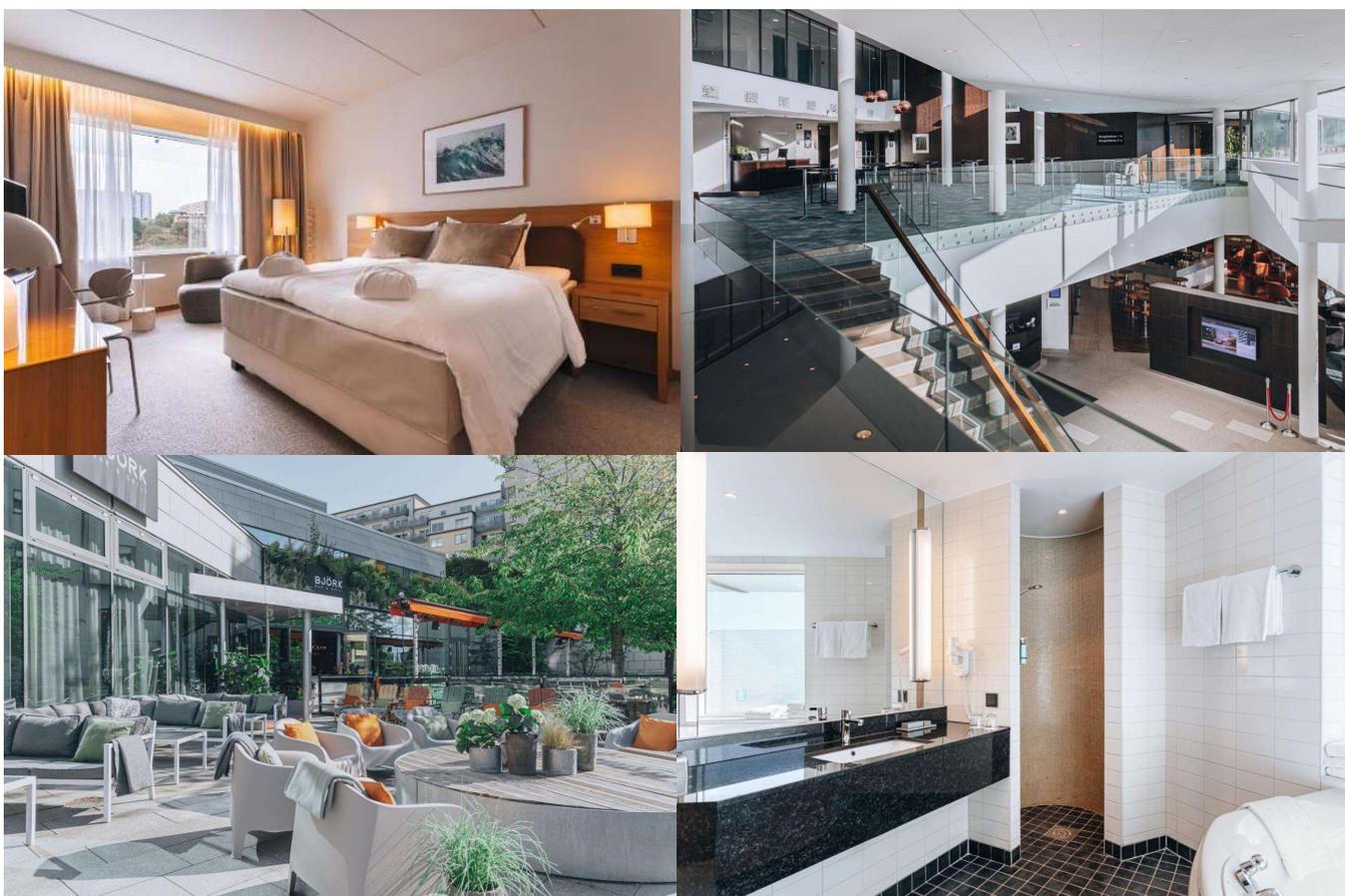
La Libre Escapade by Preference – Splendeurs de Stockholm

Installation à l'hôtel situé sur l'île de Kungsholmen.

L'île de Kungsholmen se partage entre les quartiers résidentiels chics et le grand parc de Rålambshov doté d'une petite plage sur le lac Mälär.

Dîner et nuit à **l'hôtel Courtyard Stockholm Kungsholmen 4*** (ou similaire).

Très bien situé dans un quartier calme à côté du parc Rålambshov cet hôtel moderne et design offre tout le confort d'un établissement 4* avec des chambres spacieuses et lumineuses, certaines avec vue sur le lac Mälär. Grâce à la station de métro Thorildsplan toute proche, on rejoint facilement tous les centres d'intérêt de Stockholm.



Le matin, transfert en car vers l'hôtel de ville ou **Stadshuset** situé à la pointe orientale de l'île de Kungsholmen. Visite de la salle des banquets, de la cour intérieure et du jardin de l'**Hôtel de ville**.

Fleuron architectural national, le **Stadshuset** témoigne des influences du gothique nordique et des écoles d'Italie du Nord. Construit entre 1911 et 1923, il est surmonté des trois couronnes dorées, symbole héraldique de la Suède. Le « hall bleu » reçoit chaque année le banquet qui suit la remise du prix Nobel tandis que la salle dorée, couverte de mosaïque d'or, constitue le clou de la visite.



Ensuite, promenade vers le quai et embarquement pour une **croisière d'une heure sur le lac Mälär** en direction du l'île de Lovön où se trouve le domaine royal de Drottingholm, lequel sert toujours de résidence pour le roi et la reine de Suède.

Déjeuner inclus à bord.

L'après-midi, **visite du domaine royal** qui inclut les appartements de la reine, le théâtre de la Cour et les jardins.

Construit en style baroque à la fin du XVII^e s. pour la reine douairière Edwige Eleonore, le **palais royal de Drottingholm** est classé au patrimoine mondial de l'**UNESCO**. Inspiré des architectures française et italienne, ce fut l'un des édifices les plus luxueux de l'époque comme en témoignent l'escalier monumental orné de peintures en trompe l'œil, la chambre d'apparat de la Reine Edwige-Eleonore et la somptueuse bibliothèque de la Reine Louise Ulrique.

Le **théâtre de la Cour** (1766) est le plus ancien au monde, conservé en l'état. A l'intérieur de ce simple bâtiment en bois à façade de plâtre, les décors du XVIII^e s. sont mus par une machinerie de bois manuelle qui fonctionne toujours.

Dans l'immense parc sont aménagés **trois jardins** aux ambiances différentes. Dans le jardin à l'anglaise, le **pavillon chinois** est une fantaisie d'or, de rouge et de bleu qui fut offerte par le roi Adophe-Frederic à son épouse Louise-Ulrike en 1753.



Retour vers l'hôtel à pied et les transports en commun (bus et métro).

Dîner libre. Nuit à l'hôtel Courtyard Stockholm Kungsholmen 4* (ou similaire).

La matinée est consacrée à la visite de la vieille ville Gamla Stan.
Les visites se feront en métro et à pied.

Gamla Stan (littéralement *la vieille ville*) fondée en 1250 est le premier centre historique de Stockholm. Composée de quatre îles, elle a été créée pour des raisons stratégiques et s'est développée grâce au commerce de la Ligue Hanséatique. Nous parcourons ses quais, rues, places et ruelles chargées d'Histoire !



Une grande partie de Gamla Stan est occupée par le **palais royal** (Kungliga Slottet) qui remplace la première forteresse Tre Kronor érigée au sommet de Slottsbacken. Au XVIII^e s. la résidence royale fut transformée en immense palais de style italien dont les 609 pièces furent décorées avec opulence par les meilleurs artistes et artisans européens (visite extérieure). La relève de la garde a lieu tous les jours à midi dans la cour extérieure du palais.

Visite de la **cathédrale Storkyrkan**.

Elevée en 1306, elle est consacrée à Saint-Nicolas. Elle a subi de nombreuses transformations pour couronner ou marier les rois au fil des siècles. Si l'intérieur est de style gothique (XV^e s.), la chaire et les chaises royales sont baroques, tout comme la façade. L'un de ses trésors est la magnifique sculpture de Saint-Georges tuant le dragon, réalisé en chêne et corne d'élan par Bernt Notke en 1489.



Déjeuner libre à Gamla Stan.

L'après-midi, embarquement pour une **croisière panoramique à bord d'un bateau historique** dans l'archipel de Stockholm (durée 2h30).



Stockholm, appelée aussi la « Venise du Nord », est une ville émergeant gracieusement des eaux.

Il y a 100 000 ans l'épaisse couche de glace qui recouvrait la Scandinavie fondait pour laisser apparaître des archipels. Au large de Stockholm, on en dénombre aujourd'hui plus de 25 000. Les rochers ont été polis par le temps et glissent doucement vers la mer, la végétation s'éclaircit à mesure que l'on s'éloigne de la terre ferme alors que les goélands, les

cormorans, les aigles sillonnent le ciel.

Vous voguerez dans un dédale de canaux étroits et de baies ouvertes pour traverser lentement les îles de la Cité. Au fil de la visite, laissez-vous porter par les commentaires sur les élégants édifices et les monuments qui font la célébrité de cette ville.

Retour à l'hôtel en bus.

Dîner d'adieu* au restaurant Långholmen Wårdshus situé sur l'île de Långholmen (trajet à pied par le pont Västerbron ou en transport en commun).

Nuit à l'hôtel Courtyard Stockholm Kungsholmen 4* (ou similaire).

*En raison de la fermeture des restaurants le dimanche soir, le dîner d'adieu est organisé l'avant-dernier soir.

MUSÉE VASA – SKEPPSHOLMEN – MUSÉE NATIONAL

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

Le matin, départ en car vers l'île de Djurgården en passant par les quartiers nord Norrmalm et Östermalm.

Visite guidée du **musée Vasa** inauguré en 1990, un des musées les plus visités de Scandinavie.

Le Musée maritime Vasa (Vasamuseet) expose un navire de guerre de 64 canons qui a coulé à la sortie du port lors de son voyage inaugural le 10 août 1628. La visite de ce vaisseau, presque entièrement intact, permet d'évoquer son histoire suprenante ainsi que celle du siècle d'Or de la Suède.



Ensuite, traversée de la baie en bateau-bus pour rejoindre l'île **Skeppsholmen** que l'on viste à pied pour découvrir de jolies perspectives sur l'eau.



Ancien chantier naval et base de la marine royale au XVIII^e s., l'île dont l'étymologie provient de *skepp* =bateau et *holmen*=île, est devenue une sorte de musée maritime en plein air où l'on admire quantité de bateaux anciens amarrés le long des quais. C'est également l'île de l'art Moderne avec son musée inauguré en 1998 et la douzaine d'œuvres d'art exposées en pleine nature tel le « Paradis Fantastique » de Niki de Saint Phalle et Jean Tinguely, les « Quatre Eléments » de Calder et le « Déjeuner sur l'herbe », une composition inspirée de l'oeuvre de Picasso.

Déjeuner libre.

On rejoint ensuite le Musée national situé en face sur l'île de Blasieholmen par le pont métallique ouvragé de Skeppsholmsbron.

L'après-midi, visite du **Musée National** afin d'avoir une approche de la peinture suédoise et du développement du design suédois.

Le bâtiment de style néo-Renaissance (1866), posé au bord de l'eau en face de Gamla Stan et du Palais Royal, est doté d'un hall majestueux orné de peintures de Carl Larsson. Il renferme une impressionnante collection d'œuvres de 1500 à 1900 ainsi qu'une section consacrée à l'art moderne et au design contemporain.



Fin d'après-midi libre pour profiter d'une promenade dans le quartier animé de Norrmalm, appelé la « City », en passant devant l'Opéra et le jardin Kungsträdgården, le plus ancien jardin de Stockholm gardé par les statues de Carl XII et Carl XIII.

L'aménagement du **quartier de Norrmalm** fût décidé en 1950. Son centre porte la marque de l'urbanisme et de l'architecture des années 60/70.

Retour à l'hôtel à pied et en transports en commun.

Dîner et nuit à l'hôtel Courtyard Stockholm Kungsholmen 4* (ou similaire).

Petit déjeuner à l'hôtel et check out.



Départ avec la guide en direction de la station de Kunststrägården, début du **parcours Art dans le métro** qui s'avère être une gigantesque et surprenante galerie d'art. Plus de 90 des 110 stations sont décorées d'œuvres d'environ 150 artistes depuis les années 1950.

Ensuite, promenade guidée dans l'élégant **quartier Östermalm** qui bénéficia d'un plan d'urbanisation en 1880 avec un tracé des rues en damier et la construction d'immeubles de type haussmanien. Ce quartier huppé est réputé pour ses musées, ses institutions culturelles telles la Bibliothèque royale, ses boutiques de créateurs et ses nombreux bars et restaurants.

Dans les halles d'Östermalm, véritable institution depuis 1888, on trouve les spécialités locales comme le gravlax et les crevettes fumées.

Déjeuner libre au **Saluhall**, marché couvert avec des espaces de restauration.



L'après-midi, transfert en car vers l'hôtel pour récupérer les bagages puis vers l'aéroport d'Arlanda. Formalités d'enregistrement et vol retour à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

Fin de votre séjour

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM **15** PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (RESERVATION JUSQU'AU 15/05/2025) :

LE PRIX PRESTO PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.695 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **690€**

PRIX NORMAL (RESERVATION A PARTIR DU 16/05/2025) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.845€**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **690 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie régulière Brussels Airlines, en classe économique.
- ✍ Les transferts et transports mentionnés en bus climatisé.
- ✍ La croisière de 2h30 à bord d'un bateau historique dans l'archipel.
- ✍ L'excursion en bateau sur le lac Mälär.
- ✍ Un pass de 72 h dans les transports en commun.
- ✍ Le logement en chambre Deluxe à l'hôtel Courtyard by Marriott Kungsholmen 4* (ou similaire).
- ✍ La demi-pension.
- ✍ Les entrées aux musées, visites et excursions telles que mentionnées au programme.
- ✍ Les services d'une guide locale parlant français.
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- ✍ La prime du Fonds de Garantie.
- ✍ La TVA d'application.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 51 €).

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons.
- ✍ Trois déjeuners et un dîner.
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances.
- ✍ Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales et/ou les compagnies aériennes avant, pendant et après le séjour.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et TVA en date du 05/03/25

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER LES AMBASSADES.

CERTAINES VISITES SE FAISANT À PIED ET EN TRANSPORTS EN COMMUN, UNE BONNE MOBILITÉ EST REQUISE.

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (LIC. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE(E),

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL : ..

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE & LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE CARTE IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE & LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : ... DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « XPLORASSUR »

ANNULATION (HORS EPIDEMIES) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUES & EPIDEMIES* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

*AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS UNE COUVERTURE EPIDEMIES

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MAI : 2.695€**

APRES LE 15/05, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : 2.845€

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 690 €

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE **KBC AU NOM DE : **TRAVEL TEAM S.A.****

UNE FACTURE FINALE VOUS SERA ENVOYEE. LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE **11 AOUT 2025.**

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 REFERENCE : STOCKHOLM / D.3905

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A _____, LE _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



ASSURÉ CONTRE L'INSOLVABILITÉ FINANCIÈRE
PAR LE FONDS DE GARANTIE VOYAGES®
WWW.FGV.BE - MAIL@FGV.BE

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.